



Vandœuvres, le 20 avril 2026
Lge 2026-2030 / CM 8

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 20 avril 2026 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Dorothée DE LOUSTAL, Françoise FLEURY-RACINE, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Catherine PICTET, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés : MM. Léonard DE RHAM, Jean PEYER, Frédéric PRADERVAND

* * *

Mme PICTET, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h35. Elle excuse les absences de MM. DE RHAM, PEYER et PRADERVAND.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2026

Mme le Maire propose de reformuler la ligne 24 en remplaçant « la vente des billets » par « la réservation des places », ce qui correspond mieux à la réalité.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2026, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du Conseil administratif

École

Mme le Maire rappelle que les instances participatives ont eu lieu, comme annoncé lors de la dernière séance. Les discussions ont porté sur l'organisation générale, qui ne concerne pas directement le Conseil municipal, mais aussi sur les inscriptions prévues pour la rentrée 2026. Il s'avère qu'il faudra probablement ouvrir une classe, même si les chiffres peuvent encore changer. La Commune dispose de

locaux suffisants, puisque des salles libres avaient été prévues à cet effet dans le pavillon scolaire. Tout est donc sous contrôle en vue de la prochaine rentrée, et les besoins de l'école, comme ceux du GIAP et des parents pour les nombreuses activités proposées aux enfants après les cours, seront couverts.

Manifestations

Le jeudi 7 mai aura lieu la prochaine soirée au Crève-Cœur. Les invitations ont été transmises et il y a déjà une liste d'attente pour s'inscrire.

Le moment d'échange avec la population se tiendra quant à lui le 21 mai. L'invitation sera envoyée cette semaine.

La Coquille

Mme TERRIER indique que le sympathique numéro de *La Coquille* est arrivé vendredi dans les boîtes aux lettres vandœuvriennes. Une nouvelle rubrique « Manifestations » a permis de regrouper les articles différemment, afin que la structure du journal soit plus lisible et compréhensible pour les lecteurs. Mme TERRIER remercie toute l'équipe qui a travaillé à la parution de cette édition et précise que la préparation de la prochaine débutera déjà la semaine prochaine.

Personnel communal

Elle rappelle que le Conseil municipal avait accepté, lors des discussions sur le budget, que l'équipe technique soit renforcée et que la Commune embauche une personne à cette fin. C'est chose faite depuis aujourd'hui ; une nouvelle technicienne communale prendra ses fonctions le 1^{er} juin. Cet engagement est une bonne chose, vu les nombreux projets en cours dans la commune.

Maison Olivier

L'autorisation de construire pour la maison Olivier n'a pas fait l'objet de recours et elle est désormais définitive. La Commune pourra par conséquent lancer l'appel d'offres pour attribuer le mandat d'architectes. Un comité d'évaluation a été constitué pour examiner les offres qui seront reçues. Il comprend le chef du service technique, Mme TERRIER et, d'entente avec la Présidente de la Commission bâtiments, deux membres de cette dernière qui représentent les deux groupes principaux du Conseil municipal, à savoir M. DE RHAM et M. V. TURRETTINI. Tous deux ont des compétences en lien avec le domaine, ce qui est particulièrement utile. La première séance de ce comité se tiendra mercredi en vue d'élaborer le cahier des charges.

Boulangerie

Bonne nouvelle également du côté de la boulangerie, puisque le bail a été signé. Pour rappel, il manquait encore la garantie bancaire, que la Commune a obtenue. La demande d'autorisation a donc été déposée et les architectes ont établi un planning des travaux. Selon celui-ci, l'ouverture est prévue le 20 septembre. Le Conseil administratif espère que ce délai pourra être tenu, étant précisé que certains éléments ne sont pas du ressort de la Commune. C'est le cas notamment du temps nécessaire pour obtenir l'autorisation de construire, qui a été estimé à un mois.

Subvention sécurité

M. M. TURRETTINI annonce que la subvention communale pour les appareils de sécurité rencontre un succès important. À ce jour, 19 demandes ont été déposées. Les chiffres exacts seront transmis à la commission compétente lors de sa prochaine séance, un certain nombre de dossiers étant encore en cours d'instruction. À noter que les demandes peuvent être traitées rapidement si les dossiers sont complets. Les habitants semblent satisfaits de cette mesure, et les autorités communales le sont également.

Marché de Vandœuvres

Mme TERRIER et M. M. TURRETTINI seront présents demain mardi 21 avril au marché, sur la place de Vandœuvres. Un café-croissant y sera organisé. Il sera servi par la Maison de Pressy, qui participe au marché tous les mardis pour mettre en valeur un certain nombre de douceurs. M. M. TURRETTINI encourage les conseillers à participer à cette matinée s'ils sont disponibles.

De plus, de 9h à 13h, un stand SIG éco-21 sera sur place ; cela dépendait de la météo et a pu être confirmé. Un conseiller des SIG sera donc présent pour discuter avec les habitants de gestion des déchets, pour évoquer les dernières nouveautés en matière de levée au porte-à-porte et d'écopoints à Vandœuvres. Des jeux et des prix à gagner sont prévus. Des conseils pratiques seront également dispensés et les membres du Conseil administratif se tiendront à disposition pour répondre à des questions particulières. M. M. TURRETTINI invite les conseillers à en parler autour d'eux et indique que l'objectif est aussi de dynamiser le marché petit à petit. Il s'agit cette fois-ci d'un événement organisé avec les SIG, mais le but à terme est de faire venir un maximum d'associations ou d'entités que la Commune subventionne ou qui peuvent participer à rendre cet événement vivant.

Mme DE LOUSTAL s'enquiert des horaires prévus pour le café-croissant.

Mme TERRIER indique qu'il sera offert de 9h à 11h.

Mme LEMBO demande s'il est recommandé de porter la cocarde.

M. M. TURRETTINI répond que c'est tout à fait possible.

Mme le Maire ajoute que ce n'est toutefois pas indispensable, puisqu'il ne s'agit pas d'une manifestation officielle.

4. Communications du Bureau

M. E. PROVINI explique que, lors du dernier week-end de votations, M. ANDEREGG et lui-même ont fait beaucoup de publicité pour l'application COMMUNEapp, qu'ils ont installée à certains jurés et à des personnes venues voter. Pour rebondir sur les propos de M. M. TURRETTINI, l'information concernant le café-croissant de demain a été transmise aujourd'hui sur l'application. Il vaut donc la peine d'en faire la publicité.

5. Communications des commissions

Commission humanitaire, sociale et naturalisations (CHSN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 23 mars 2026.

La Commission a auditionné l'association Educafon, qui est active au Burkina Faso (village de Kongolikan) et dont l'objectif est d'améliorer l'accès à l'éducation primaire au travers de plusieurs actions : financement de la scolarité, fourniture de matériel scolaire et cantine scolaire. Cette association soutient à ce jour 59 enfants scolarisés, qui sont nourris à l'école. En raison du repas fourni et de la gratuité, l'école devient un facteur d'attraction. Le cofondateur de l'association a également expliqué que les enfants pouvaient prendre les restes de nourriture chez eux, pour leur famille, ce qui est très important pour eux.

Cette association a été créée en 2020 à l'initiative de Gofefo Konaté, un musicien qui n'a lui-même pas pu aller à l'école. Elle fonctionne avec des financements provenant de dons privés et d'événements. Leur recherche de subventions publiques est très récente. La Commission leur a octroyé une subvention de CHF 3'000.-.

Ensuite, la Commission a décidé de préciser les critères d'attribution des subventions, en spécifiant que le projet doit obligatoirement avoir un impact à Genève, ce qui n'était pas précisé auparavant.

Au point suivant de l'ordre du jour, les attributions de subventions ont été traitées et les dossiers humanitaires suivants ont été examinés :

- Villages Unis (Togo) est une association qui réalise des opérations chirurgicales pour des personnes défavorisées. Le dossier a été jugé solide et l'action de l'association a un impact direct sur la santé des populations visées, mais un problème majeur a été relevé, à savoir la violation potentielle du secret médical dans la mesure où une liste de patients avec des données sensibles (nom, téléphone, maladie) figurait dans le dossier. Pour cette raison, la Commission s'est abstenue.
- Apprentissages Sans Frontières (Guinée) a déposé une demande portant sur l'installation d'une pompe solaire et le financement d'un forage garantissant un accès à l'eau potable. Le projet a été jugé pertinent et la Commission lui a octroyé une subvention de CHF 2'000.-.
- Everybody Needs Water (Mali) est une association qui vise l'autonomie économique des femmes maraîchères, grâce à un accès à l'eau, à l'agriculture, aux marchés et à une organisation en coopérative. La Commission lui a octroyé CHF 3'000.-.
- La Croix-Rouge suisse (pour le Moyen-Orient / Liban) lançait un appel pour une aide d'urgence (soins, eau, abris, soutien psychologique). La Commission a déjà soutenu la Croix-Rouge cette année, pour une action en Ukraine. Face à la situation d'urgence grave au Moyen-Orient, les commissaires lui ont là aussi octroyé CHF 10'000.-.
- Ushagram (Sénégal) est une association qui œuvre dans le domaine de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires. Son projet étant pertinent, la Commission lui a alloué CHF 2'500.-.
- Medair (Soudan) fournit quant à elle une aide massive à 47'500 personnes, sous forme de nourriture, d'eau, de soins et de soutien psychologique. CHF 2'000.- lui ont été alloués.

En ce qui concerne les subventions sociales, trois dossiers ont été étudiés :

- ADAGE apporte une aide aux personnes âgées précaires. Celle-ci comprend la distribution de nourriture et des activités sociales (lutte contre l'isolement). L'association compte 1'300 bénéficiaires et livre 380 colis alimentaires par semaine. Il s'agit d'une structure qui a un impact social fort à Genève. En conséquence, la Commission lui a octroyé CHF 2'500.-.
- Aux 6 Logis est une association que la Commission avait auditionnée et qui fournit un hébergement temporaire à des femmes en difficulté, de même qu'un accompagnement social et administratif. Une subvention de CHF 4'000.- lui a été attribuée.
- Le CARÉ, un centre de jour pour personnes sans-abri, délivre divers services : repas, accompagnement, réinsertion, à environ 120 bénéficiaires par jour à Genève. La Commission lui a alloué CHF 3'000.-.

Commission sécurité et mobilité (CSM)

M. E. PROVINI donne lecture du compte rendu de la séance du 26 mars 2026.

La Commission a examiné la pétition intitulée « Pour une gestion sérieuse et durable de la circulation » et a relevé que, si certaines préoccupations exprimées sont fondées, les demandes formulées manquent de précision. Elle a également pris acte des mesures déjà en place, ainsi que de l'étude globale en cours sur la circulation communale. Afin de clarifier les demandes des pétitionnaires, la Commission a décidé de procéder à leur audition lors de la prochaine séance.

La Commission a ensuite pris connaissance de l'avancement de différents travaux, notamment de la finalisation d'aménagements au chemin du Petit-Pont et du projet de modification de la priorité au débouché du chemin du Paradis sur la route de Pressy.

Une étude complète de l'éclairage public est également en cours et un rapport à ce sujet est attendu prochainement.

Par ailleurs, le remplacement de l'abribus endommagé à Mon-Idee est prévu dans les prochaines semaines.

Enfin, des travaux ont été réalisés sur une canalisation au chemin de la Blanche afin de remédier à des problèmes d'inondation.

En ce qui concerne la sécurité, les statistiques de criminalité 2025 font état d'une baisse globale des infractions, malgré une hausse des cambriolages. Les commissaires ont néanmoins relevé que le sentiment d'insécurité au sein de la population demeure globalement élevé.

La Commission a ensuite pris acte de l'état d'avancement du projet de vidéosurveillance, actuellement en cours, notamment sur son aspect juridique.

Dans les divers, elle a abordé la question de la protection des amphibiens. Des mesures sont prévues dans le cadre de futurs travaux, avec une mise en œuvre envisagée à l'horizon 2027.

Tous les points ayant été traités, le Président a clos la séance et remercié les commissaires de leur présence.

Commission aménagement du territoire (CAT)

La Présidente indique que, M. DE RHAM n'étant pas présent et M. V. TURRETTINI n'ayant pas assisté à la séance dont le compte rendu doit être fait, celui-ci sera présenté à la prochaine séance.

Commission des finances (CF)

Mme DE LOUSTAL donne lecture du compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2026.

Les discussions ont principalement porté sur la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 503'878,12 destiné à couvrir le dépassement concernant la construction du centre Gardy.

L'écart par rapport au budget s'explique principalement par la conjoncture dans laquelle se sont déroulés les travaux (période COVID), tel qu'expliqué dans l'exposé des motifs. Un amendement à la délibération a été présenté pour inclure les dernières factures relatives aux clés du centre Gardy et déduire la subvention reçue.

La Commission des finances a préavisé favorablement le crédit complémentaire amendé.

Une information a ensuite été donnée concernant la subvention relative à la Voie bleue, qui n'a pas été maintenue au budget 2026. Cependant, la convention actuelle, qui concerne la phase d'essai, ne contient pas de clause de sortie avant 2028. La subvention doit donc être réintroduite jusqu'à cette date. Le budget 2026 ayant été voté, la subvention apparaîtra comme un écart aux comptes 2026. Pour 2027, la subvention sera réintroduite au budget pour l'année complète. Pour 2028, elle devra au minimum être réintroduite partiellement (jusqu'au mois de septembre). La Commune pourra alors décider de signer une nouvelle convention ou de se retirer du projet.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Néant.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.

8. DM 03-2026 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour le dépassement budgétaire des crédits d'investissements pour le projet du centre Gardy de CHF 497'174,72 TTC – rapport de la Commission des finances

M. GENOUD relève qu'il convient de donner lecture de la délibération, puisque celle-ci a été amendée en commission. Les passages modifiés figurent en rouge dans le document fourni aux conseillers.

DM 03-2026 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 503'878,12 pour couvrir le dépassement pour la construction du centre Gardy

Vu l'exposé des motifs,

Vu les crédits d'engagements totalisant 10'326'618 F TTC votés par le Conseil municipal ;

Vu le décompte final des travaux s'élevant à 10'830'496,12 F TTC, laissant apparaître un dépassement de 503'878,12 F TTC, soit 4,65 %, qui est couvert en partie par 23'684,90 TTC de subvention reçue (produit) ;

Vu le préavis de la Commission des finances du 1^{er} avril 2026 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 503'878,12 F TTC pour couvrir le dépassement pour la construction du centre Gardy.
2. D'amortir ce crédit complémentaire selon les modalités définies pour le crédit d'investissement voté le 28 février 2022.
3. De financer ce crédit complémentaire entièrement avec les fonds propres de la Commune.

M. GENOUD précise que le Conseil doit voter d'abord l'amendement, puis la délibération amendée.

La Présidente met aux voix l'amendement.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'amendement.

La Présidente met aux voix la délibération DM 03-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 03-2026 telle qu'amendée.

Mme le Maire relève une coquille dans le texte, puisqu'il devrait être écrit « la Commission *des* finances ».

9. DM 05-2026 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 05-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 05-2026.

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération DM 05-2026.

DM 05-2026 relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art.19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la Commission des finances du 6 mai 2026 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 LAC du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de **27'726'902,91 F** aux charges et de **31'099'715,47 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **3'372'812,56 F**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **5'847'811,56 F** et résultat extraordinaire de **- 2'474'999,00 F**.
3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de **5'532'818,58 F** aux dépenses et **100'994,62 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **5'431'823,96 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de **148'440'419,04 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de **11'347'545,94 F** dont le détail figure à l'annexe 17.1 des comptes annuels joints à la présente délibération.
Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La Présidente soumet au vote le renvoi de la délibération DM 05-2026 à la Commission des finances.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 05-2026 à la Commission des finances.

M. GENOUD ajoute que tous les documents utiles sont disponibles sur CMNet. Il précise avoir également prévu des exemplaires des comptes détaillés en version papier, qu'il remettra volontiers aux conseillers qui le souhaiteraient. À noter que le rapport des réviseurs se trouve aussi sur CMNet.

10. DM 06-2026 relative à la demande d'un crédit supplémentaire de fonctionnement 2026 pour la fonction comptable 02 (services généraux) et la nature 30 (charges de personnel) pour la création d'un poste supplémentaire au sein du secrétariat général de la commune pour un montant de CHF 10'000.-

Mme TERRIER relève que l'exposé des motifs est assez clair et détaillé. L'objectif est de transformer un poste provisoire en poste pérenne et de saisir cette occasion pour réorganiser le secrétariat général en

tenant compte des compétences des uns et des autres ainsi que des départs annoncés. Ce poste n'a que peu d'incidence financière pour l'année en cours, mais il en aura davantage sur le budget 2027. Le Conseil administratif propose de renvoyer cette délibération à la Commission des finances, à laquelle de plus amples explications seront fournies.

M. SCHLAEPFER se réfère à l'exposé des motifs, qui évoque le souhait de développer une politique de cohésion sociale formalisée et dynamique. Il souhaiterait en savoir davantage à ce propos.

Mme TERRIER explique que cela fait partie des objectifs de législature et qu'il s'agit de les mettre en pratique. Actuellement, la Mairie ne dispose pas de personnel dédié à la cohésion sociale au sein de l'administration. Le but serait d'avoir une personne qui se soucie plus particulièrement de cette politique, laquelle est encore en construction.

M. SCHLAEPFER observe que le coût de ce poste est de CHF 120'000.- avec les charges sociales. Il demande quel salaire annuel net cela représente.

Mme TERRIER précise que la personne n'a pas encore été engagée. Le calcul des salaires se fait en fonction du profil, de l'ancienneté, des annuités. Le montant présenté dans l'exposé des motifs est une estimation.

M. SCHLAEPFER demande si la décision se fonde sur une grille salariale.

Mme TERRIER confirme que c'est le cas et que l'administration dispose d'une telle grille. Tous ces détails pourront être discutés à la Commission des finances.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 06-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 06-2026.

La Présidente soumet au vote le renvoi de la délibération DM 06-2026 à la Commission des finances.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération DM 06-2026 à la Commission des finances.

11. DM 07-2026 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la prise en charge de la part communale pour les travaux liés au collecteur du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte sur la commune de Collonge-Bellerive d'un montant de CHF 800'000.- TTC

M. M. TURRETTINI rappelle que, à la suite d'événements qui ont eu lieu en 2020, il est apparu qu'il y avait un problème avec ce collecteur d'eaux pluviales. Ce dernier ne se trouve pas sur le territoire de Vandœuvres, mais la commune est directement touchée dans la mesure où une partie de ses eaux pluviales est évacuée vers celui-ci. C'est la raison pour laquelle Vandœuvres est contributrice de ces travaux.

M. SCHLAEPFER indique avoir remarqué avec amusement, en lisant l'exposé des motifs, que la cause de la rupture qui est évoquée est la dimension insuffisante du tuyau. Il lui semble important de souligner que la cause probable est plutôt liée au réchauffement climatique, qui génère une augmentation des pluies et des phénomènes extrêmes. Cela montre que, aujourd'hui, les collectivités font déjà face à des frais pour s'adapter aux conséquences du changement climatique, alors même que les objectifs de réduction d'émissions ne sont pas atteints et qu'il est difficile de trouver des financements pour aller dans ce sens.

Il est important d'en tenir compte, dans la mesure où ces frais liés aux adaptations au changement climatique vont avoir des répercussions sur la capacité de la Commune à réduire ses émissions de CO2

et donc à résoudre le problème. Il faut prendre cela au sérieux et penser aussi aux mesures d'atténuation des émissions dans la mesure du possible.

M. M. TURRETTINI relève qu'il ne peut pas laisser dire que le réchauffement climatique serait l'unique cause de cette problématique. Il s'avère que, comme cela arrive dans de nombreux cas malheureusement, l'imperméabilisation des sols liée à la densification crée des problèmes de ruissellement qui ne sont pas forcément contrôlables. En effet, les sols moins perméables engendrent de nouveaux types de ruissellements. Il y a certes des pluies plus violentes, surtout en début d'été, mais ce n'est pas la seule cause. Il faut donc nuancer les propos de M. SCHLAEPFER, dans le sens où la densification entraîne des problèmes importants en matière d'eaux pluviales, car le sol n'en absorbe plus la même quantité qu'avant.

Mme DE LOUSTAL se réfère à la fin de l'exposé des motifs, dans lequel il est mentionné que « le Fonds intercommunal d'assainissement remboursera sur 40 ans les avances faites par les communes au moment de l'investissement ; chaque commune devra déposer un dossier pour sa part. » Elle demande si le crédit d'investissement doit donc permettre d'avancer avant une prise en charge par le FIA.

M. M. TURRETTINI confirme que c'est exact. Il explique que tous les remboursements du FIA se fondent sur un dossier que les communes doivent déposer après avoir effectué l'investissement.

En l'absence d'autres questions, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération DM 07-2026.

DM 07-2026 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la prise en charge de la part communale pour les travaux liés au collecteur du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte sur la commune de Collonge-Bellerive d'un montant de CHF 800'000.- TTC

Vu l'exposé des motifs,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. D'accepter le crédit d'investissement de 800'000 F pour la prise en charge de la part communale pour les travaux liés au collecteur du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 800'000 F TTC destiné au financement de cet investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 800'000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
5. De financer cet investissement entièrement avec les fonds propres de la commune.

M. M. TURRETTINI indique que le Conseil administratif propose que cette délibération soit votée sur le siège, puisqu'il s'agit d'un dossier intercommunal qui est, de plus, analysé depuis longtemps.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 07-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 07-2026.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la délibération DM 07-2026.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 07-2026.

12. Propositions individuelles et questions

Néant.

13. Divers

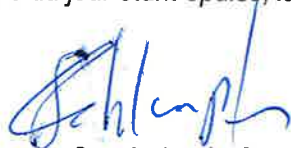
Écopoint du mail

M. BACHMANN remercie le Conseil administratif d'avoir répondu à sa demande concernant l'écopoint du mail. Il explique qu'il avait été interpellé à ce sujet par un communier, qui se demandait s'il ne serait pas possible d'ajouter une benne pour l'alu à cet emplacement.

14. Dossier de naturalisation n° 2025/1038 – huis clos

A l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement le dossier de naturalisation n° 2025/1038.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Guillaume SCHLAEPFER



La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET